

MISE EN PLACE D'UN SOUS-SYSTÈME D'INFORMATION SUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

L'INSTAT ET LA DNPEF S'UNISSENT POUR UN ACCORD DE COOPÉRATION

L'Institut National de la Statistique (INSTAT) et la Direction nationale de la promotion de l'enfant et de la famille (DNPEF) renforcent leur partenariat. Les deux structures ont signé, ce vendredi 1^{er} mai 2018 dans les locaux de l'INSTAT, un partenariat visant la mise en place d'un Sous-système d'Information sur la Protection de l'Enfant (SIPRE). Cet accord d'une durée de douze mois se fera sous forme d'appui à temps partiel, sur place. « Nous vous remercions pour la confiance et nous sommes à la disposition du Système Statistique national (SSN) pour les appuis », a indiqué M. Harouna Koné, Directeur Général de l'INSTAT. M. Koné a par ailleurs rassuré ses partenaires « sur la réussite de cette initiative » qui devra servir d'exemple, selon lui.

Pour sa part, M. Ayouba Gouanlé, Directeur Général de la DNPEF, a exprimé toute « sa reconnaissance à l'Institut national de la Statistique qui lui a permis de mieux comprendre l'importance des bases de données notamment Malikunnafoni ». A travers ce partenariat, l'INSTAT appuiera la DNPEF pour concevoir une base de données prenant en compte les différents niveaux de découpage administratif (régions, cercles, communes) permettant une production de l'information sur plusieurs supports (carte, tableaux, graphique) pour une meilleure diffusion et une exploitation optimale des dites informations.

L'Institut devra accompagner les acteurs de la DNPEF pendant au moins quatre mois pour asseoir un système fiable et assurer une mise à jour régulière de la base afin de pérenniser les actions. En clair, Il s'agira de créer pour les acteurs de la protection de l'enfant les conditions d'accès rapide et facile aux informations dont ils ont besoin dans l'exécution de leurs missions respectives et de les former à l'utilisation des outils et à la diffusion de l'information. Toutes ces futures actions devront permettre au département en charge de la protection de l'enfant de disposer de système d'information avec les indicateurs de suivi bien organisés dans une base de données.